



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1076) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «LA COOPERATIVE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-193
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « La Cooperative » représentée par sa Directrice de production et d'administration, Madame Ella BERKOVICH, dont le siège est situé 25 rue Michel le Comte, 75003 Paris, d'organiser une répétition d'un ensemble dans la salle Berlioz, le 20 juin 2025 de 9h30 (arrivée de l'accordeur à 9h00) à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « La Cooperative » représentée par sa Directrice de production et d'administration, Madame Ella BERKOVICH, dont le siège est situé 25 rue Michel le Comte, 75003 Paris, une convention de location des salles pour un montant de 74,10 € T.T.C. (soixante-quatorze euros et dix centimes), afin d'organiser une répétition d'un ensemble dans la salle Berlioz, le 20 juin 2025 de 9h30 (arrivée de l'accordeur à 9h00) à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250613-lmc1H13183H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/06/2025 Date de Publication : 13/06/2025
--